Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

8.2 24.11.2023 800001033949 Date d'impression 01.12.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ETHYL PROXITOL

Code du produit : U5129

Numéro d'enregistrement UE : 01-2119462792-32-0001 Synonymes : éthoxy PROXITOL mono

No.-CAS : 1569-02-4

No.-CE : 216-374-5

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Solvant.

mélange Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

lon la réglementation REACH.

Utilisations déconseillées : Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres

que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Europe B.V.

PO Box 2334 3000 CH Rotterdam

Netherlands

Téléphone : +31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191 Téléfax : +31 (0)20 716 8316 / +31 (0)20 713 9230

Contact pour la FDS : sccmsds@shell.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

Autres informations : PROXITOL est une marque commerciale de Shell Trademark

Management B.V. et Shell Brands Inc., et est utilisée par des

filiales de Shell plc.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

8.2 24.11.2023 800001033949 Date d'impression 01.12.2023

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Effets narcotiques

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

DANGERS POUR LA SANTÉ :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

Produit non classé dangereux pour l'environnement

selon les critères du règlement CLP.

Conseils de prudence : Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les dé-

charges électrostatiques.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

8.2 24.11.2023 800001033949 Date d'impression 01.12.2023

2.3 Autres dangers

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur le sol et atteindre des sources d'ignition éloignées, provoquant un danger d'incendie en retour de flamme. Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE	Concentration (% w/w)
1-éthoxypropan-2-ol	1569-02-4	98 - 100
	216-374-5	

Stabilisé avec 25 ppm de BHT.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

utilisation normale.

Protection pour les secou-

ristes

: En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air libre. Si la victime ne se rétablit

pas rapidement, l'amener au centre médical le plus proche

pour un traitement additionnel.

En cas de contact avec la : Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

8.2 24.11.2023 800001033949 Date d'impression 01.12.2023

peau de l'eau puis, si possible, la laver au savon.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

veux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Transportez à l'hôpital le plus proche pour des soins complé-

mentaires.

En cas d'ingestion : En général, aucun traitement n'est nécessaire, sauf en cas

d'ingestion en quantité importante. Dans tous les cas, consul-

ter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : L'inhalation de cond

L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC), résultant en des étourdissements, des sensations de vertiges, des céphalées, des nausées et une perte de coordination. Une inhalation continue peut causer un évanouissement et la

mort.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'uti-

lisation.

Les signes et les symptômes d'irritation cutanée peuvent se manifester par une sensation de brûlure, par une rougeur ou

un gonflement.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tumé-

faction et/ou une vision floue.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'uti-

lisation.

L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou

diarrhée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Soins médicaux immédiats, traitement spécial

Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Traiter selon les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Movens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse résistant à l'alcool, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés pour les incendies limités uniquement.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023 Date de révision:

24.11.2023 800001033949 Date d'impression 01.12.2023 8.2

Moyens d'extinction inappro- : Aucun(e)

priés

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de

combustion incomplète.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à

la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone

d'incendie.

Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Se conformer aux réglementations locales et internationales en vigueur.

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et peuvent s'enflammer à distance.

Formation possible de mélange vapeur-air explosif.

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non protégé et non nécessaire.

Rester au vent et hors des zones basses.

6.1.2 Pour les secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Rester au vent et hors des zones basses.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

8.2 24.11.2023 800001033949 Date d'impression 01.12.2023

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié (pour le produit et les eaux d'extinction) pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple par arrosage en brouillard. Prendre des mesures de précautions contre les décharges électrostatiques. S'assurer de la continuité électrique de tous les équipements par la continuité des masses et la mise à la terre.

Ventiler complètement la zone contaminée.

Contrôler la zone avec un indicateur de gaz combustible.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique

Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023 Version Date de révision:

24.11.2023 800001033949 Date d'impression 01.12.2023 8.2

> stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage

soient conformes aux réglementations locales

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endiqués (en

cuvette de rétention).

Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les

causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équipements afin de réduire le risque.

Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de

stockage peuvent se situer dans la zone

d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables. Eliminer de manière adéquate tout chiffon ou produit de net-

toyage contaminé afin d'empêcher un incendie.

NE PAS utiliser d'air comprimé pour les opérations de rem-

plissage, de déchargement ou de manipulation.

Les éthers de glycol peuvent être formateurs de peroxydes.

Transfert de Produit : Se reporter aux directives dans la Rubrique Manipulation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Prendre garde à leur accumulation dans les fossés et dans les espaces confinés. Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

Matériel d'emballage

Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable. Matière non-appropriée: Caoutchouc naturel, butyl, néoprène ou nitrile.

Matière non-appropriée: Aluminium, La plupart des matières plastiques.

Consignes concernant les récipients

: Les récipients, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives. Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opérations semblables sur ou à proxi-

mité de conteneurs.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter la rubrique 16 pour les utilisations homologuées

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

8.2 24.11.2023 800001033949 Date d'impression 01.12.2023

conformes à la réglementation REACH.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage

soient conformes aux réglementations locales

Consultez des références supplémentaires sur les pratiques

de manipulation en toute sécurité :

Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre

l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées rela-

tives à l'électricité statique).

IEC TS 60079-32-1 : Risques électrostatiques, guide

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation	Voies d'exposi-	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	tion	la santé	
1-éthoxypropan-2-ol	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé-	466 mg/m3
			miques	
1-éthoxypropan-2-ol	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé-	466 mg/m3
			miques	
1-éthoxypropan-2-ol	Travailleurs	Cutanée	Long terme - effets	74 mg/kg
			systémiques	p.c./jour
1-éthoxypropan-2-ol	Consomma-	Inhalation	Aigu - effets systé-	300 mg/m3
	teurs		miques	
1-éthoxypropan-2-ol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	211 mg/m3
			systémiques	
1-éthoxypropan-2-ol	Consomma-	Inhalation	Aigu - effets systé-	300 mg/m3
	teurs		miques	
1-éthoxypropan-2-ol	Consomma-	Cutanée	Long terme - effets	44,3 mg/kg
	teurs		systémiques	p.c./jour
1-éthoxypropan-2-ol	Consomma-	Inhalation	Long terme - effets	127 mg/m3
	teurs		systémiques	
1-éthoxypropan-2-ol	Consomma-	Oral(e)	Long terme - effets	14 mg/kg
	teurs	, ,	systémiques	p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
1-éthoxypropan-2-ol	Eau	10 mg/l
1-éthoxypropan-2-ol	Eau	10 mg/l
1-éthoxypropan-2-ol	Sédiment	37,6 mg/kg
1-éthoxypropan-2-ol	Sédiment	37,6 mg/l
1-éthoxypropan-2-ol	Sol	2,4 mg/kg

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

8.2 24.11.2023 800001033949 Date d'impression 01.12.2023

1-éthoxypropan-2-ol	Sol	2,4 mg/l
1-éthoxypropan-2-ol	Station de traitement des eaux usées	1250 mg/l
1-éthoxypropan-2-ol	Station de traitement des eaux usées	1250 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible.

Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée.

Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche.

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Informations générales:

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Équipement de protection individuelle

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux : Lunettes de protection contre les projections de produits chi-

miques (Masque monobloc type Monogoogle ®) homolo-

guées à la Norme UE EN166.

S'il existe un risque important de projections, portez un

masque de protection intégral.

Agréé(e) conformément à la norme UE EN166.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

8.2 24.11.2023 800001033949 Date d'impression 01.12.2023

Protection des mains

Remarques

Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Protection long terme: Caoutchouc Butyle. Caoutchouc nitrile. Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures: Gants en PVC ou en caoutchouc du néoprène. En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges si une évaluation du risque local l'exige.

Aucune protection cutanée n'est requise dans des conditions normales d' utilisation.

Pour des expositions prolongées ou répétées, utiliser des vêtements imperméables sur les parties du corps susceptibles d.être exposées.

si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau pour les salariés.

Vêtements de protection conformes à la norme européenne EN14605.

Protection respiratoire

Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023 Version Date de révision:

24.11.2023 800001033949 Date d'impression 01.12.2023 8.2

> dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les conditions d'utilisation:

Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F) conforme à la norme EN14387.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide.

Couleur clair

Odeur Ethérée

Seuil olfactif Donnée non disponible

Point de fusion / congélation < -70 °C

Point/intervalle d'ébullition : 129 - 136 °C

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supé-

rieure

Limite d'explosivité, infé- : 1,3 %(V)

rieure / Limite d'inflammabilité inférieure

: 12 %(V)

Point d'éclair 40 °C

Méthode: PMCC / ASTM D3278

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

8.2 24.11.2023 800001033949 Date d'impression 01.12.2023

Température d'auto- :

inflammation

: 255 °C

Température de décomposition

Température de décompo- :

sition

Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : 2,21 mPa.s (20 °C)

Méthode: ASTM D445

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : Complètement miscible. (20 °C)

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: < 1

Pression de vapeur : 1.200 Pa (20 °C)

Densité relative : 0,91 (20 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité : env. 897 kg/m3 (20 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité de vapeur relative : 3,5

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non applicable

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : 0,5

Conductivité : Conductivité électrique : > 10 000 pS/m, Un certain nombre

de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un liquide., Ce produit

n'est pas un accumulateur statique.

Tension superficielle : 41,5 mN/m

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

8.2 24.11.2023 800001033949 Date d'impression 01.12.2023

Poids moléculaire : 104,1 g/mol

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sousparagraphes suivants.

10.2 Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est manipulé et stocké conformément aux règles.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec les oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres

causes d'inflammation.

Empêcher l'accumulation de vapeurs.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

cause de l'électricité statique.

Exposition prolongée à l'air ou l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Une décomposition thermique dépend grandement des conditions. Un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés organiques non identifiés, se dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une dégradation thermique ou oxydative.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

l'exposition peut avoir lieu par inhalation, par contact avec la peau ou les yeux, bien qu'une exposition puisse se produire

suite à une ingestion accidentelle.

Toxicité aiguë

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

8.2 24.11.2023 800001033949 Date d'impression 01.12.2023

Toxicité aiguë par voie orale : DL 50: > 5.000 mg/kg

Remarques: Faible toxicité

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Faible toxicité en cas d'inhalation.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL 50: > 5.000 mg/kg

Remarques: Faible toxicité

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Remarques : Légère irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Remarques : Provoque une grave irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Remarques : N'est pas un sensibilisant.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Génotoxicité in vivo : Remarques: Aucune évidence d'activité mutagène

Mutagénicité sur les cellules :

germinales- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Cancérogénicité

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Remarques : Non cancérogène.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

8.2 24.11.2023 800001033949 Date d'impression 01.12.2023

cation ne sont pas remplis.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
1-éthoxypropan-2-ol	Aucune classification relative à la cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Effets sur la fertilité

Remarques: Non toxique pour le développement., N'altère pas la fertilité., Compte tenu des données disponibles, les

critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Remarques : Peut provoquer somnolence et des vertiges.

Des concentrations élevées peuvent provoquer une dépression du système nerveux central entraînant des céphalées, des vertiges et des nausées ; une inhalation continue peut

entraîner un évanouissement.

L'inhalation de vapeurs ou de brouillards peut provoquer une

irritation du système respiratoire.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

8.2 24.11.2023 800001033949 Date d'impression 01.12.2023

Toxicité par aspiration

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Pas de risque d'aspiration., Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-

dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Toxicité pour les poissons : CL50 : > 100 mg/l

Remarques: Pratiquement non toxique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 : > 100 mg/l

Remarques: Pratiquement non toxique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

8.2 24.11.2023 800001033949 Date d'impression 01.12.2023

ne sont pas remplis.

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

CE50 : > 100 mg/l

Remarques: Pratiquement non toxique:

Toxicité pour les microorga-

nismes

CI50 : > 100 mg/l

Remarques: Pratiquement non toxique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: NOEC/NOEL > 100 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) Remarques: NOEC/NOEL > 100 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Biodégradabilité : Remarques: Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Bioaccumulation : Remarques: Pas de bioaccumulation "significative".

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Mobilité : Remarques: Si le produit pénètre dans le sol, il sera haute-

ment mobile et risquera de contaminer la nappe phréatique.,

Se dissout dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection

pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

8.2 24.11.2023 800001033949 Date d'impression 01.12.2023

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses compo-

sants pris individuellement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans l'environnement.

Déchets, épandages et produits usagés constituent des déchets dangereux.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78) qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollution provenant des navires.

Emballages contaminés

Vider complètement le récipient.

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute source d'étincelles ou de feu. Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion.

Ne pas percer, découper ou souder les fûts non nettoyés. Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

8.2 24.11.2023 800001033949 Date d'impression 01.12.2023

> Eliminer conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. La compétence de l'entreprise contractante sera établie au préa-

lable.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : 3271 ADR 3271 **RID** 3271 **IMDG** 3271 IATA : 3271

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : ÉTHERS, N.S.A.

(1-éthoxypropan-2-ol)

ÉTHERS, N.S.A. **ADR**

(1-éthoxypropan-2-ol)

RID ETHERS, N.S.A.

(1-éthoxypropan-2-ol)

IMDG ETHERS, N.O.S.

(1-ethoxypropan-2-ol)

IATA : ETHERS, N.O.S.

(1-ethoxypropan-2-ol)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3 ADR 3 **RID** 3 3 **IMDG IATA** : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : 111 Code de classification : F1 Étiquettes : 3 (F)

CDNI Convention relative à

la gestion des déchets dans

la navigation

ADR

Groupe d'emballage : 111

19 / 65

: NST 8963 Solvant

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

8.2 24.11.2023 800001033949 Date d'impression 01.12.2023

Code de classification F1 Numéro d'identification du 30

danger

Étiquettes 3

RID

Groupe d'emballage Ш Code de classification F1 Numéro d'identification du 30

danger

Étiquettes 3

IMDG

Groupe d'emballage Ш Étiquettes 3

IATA

Groupe d'emballage : III Étiquettes 3

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environne-: non

ment

ADR

Dangereux pour l'environne-

ment

Dangereux pour l'environne-

ment **IMDG**

Polluant marin non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaitre ou se conformer pour le transport du

produit.

non

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Catégorie de pollution : Z Type de bateau

Nom du produit Propylene glycol monoalkyl ether

Informations Complémen-

taires

: Ce produit pourra être transporté après mise sous azote. L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans les espaces fermés.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

8.2 24.11.2023 800001033949 Date d'impression 01.12.2023

Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol et au Recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Produit non soumis à autorisation (Annexe XIV) : Produit non soumis à autorisation selon le réglement REACh.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccu- : Ce produit n

: Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes

(Réglement (CE) No

1907/2006 (REACH), Article 57).

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

Non applicable

Autres réglementations:

La liste des références réglementaires suivantes n'est pas exhaustive et ne dispense en aucun cas l'utilisateur du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels pour connaître les obligations qui lui incombent.

Code du travail : Exposition interdite à certains travaux/produits

- Jeunes travailleurs âgés de quinze ans au moins et de moins de dix-huit ans: art. D4153-17
- Femmes enceintes ou allaitantes : art. D4152-10, D4152-11

Code de la Sécurité Sociale - Article L.461-6, annexe A, No. 601-15.

Code du travail - Surveillance médicale renforcée : Articles R.4624-19 et R.4624-20, décret 2008-244 du 7.3.2008.

Le produit est soumis à la loi DDADUE (Dispositions D'Adaptation de la législation au Droit de l'Union Européenne dans le domaine du développement durable) du 16 juillet 2013 au niveau des articles 10 et 11, la transposition de la directive (2012/18/UE) Seveso III.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AIIC : Listé

DSL : Listé

IECSC : Listé

ENCS : Listé

KECI : Listé

NZIoC : Listé

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

8.2 24.11.2023 800001033949 Date d'impression 01.12.2023

PICCS : Listé

TCSI : Listé

TSCA : Listé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence: ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

8.2 24.11.2023 800001033949 Date d'impression 01.12.2023

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la forma-

tion

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures

de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations : Le site internet du CEFIC [http://cefic.org/Industry-support]

contient les conseils et outils de l'industrie chimique sur

REACH.

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modifi-

cation par rapport à la version précédente.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Classification du mélange: Procédure de classification:

Flam. Liq. 3 H226 Sur la base de données d'essai.

Eye Irrit. 2 H319 Jugement d'experts et à la détermina-

tion de la force probante des don-

nées.

STOT SE 3 H336 Jugement d'experts et à la détermina-

tion de la force probante des don-

nées.

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

Utilisations - Travailleur

Titre : fabrication de substance- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation de produit intermédiaire- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Préparation et (re)conditionnement des substances et des

mélanges- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Applications en couches- IndustrielProcessus à base de sol-

vant.

Utilisations - Travailleur

Titre : Applications en couches- IndustrielProcess à base d'eau.

Utilisations - Travailleur

Titre : Applications en couches- Activités professionnelles Processus

à base de solvant.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

8.2 24.11.2023 800001033949 Date d'impression 01.12.2023

Utilisations - Travailleur

Titre : Applications en couches- Activités professionnelles Process à

base d'eau.

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

Utilisations - Consommateur

Titre : Utilisation dans les revêtements

consommateur
 Process à base d'eau.

Utilisations - Consommateur

Titre : Applications en couches

- consommateur

Processus à base de solvant.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR/FR

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

8.2 24.11.2023 800001033949 Date d'impression 01.12.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000452	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	fabrication de substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ESVOC SpERC 1.1.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenanceet le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,
Fréquence et durée d'utilisation	

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.
Expositions géné- rales.Procédé en conti- nu(systèmes fer- més)PROC1	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales.Procédé en continuavec une collection d'échantillons(systèmes fermés)PROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 01.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.2 24.11.2023 800001033949

Utiliser dans des procédés	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiee.
par lots confinésPROC3	A	1.1. (1017
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiee.
tèmes ouverts)PROC4 Méthode d'échantillon-	Augung gutro moguro enégitique pla été	idontifiáo
nage(systèmes fer-	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiee.
més)PROC2		
Nettoyage et maintenance	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'	onárar sur l'áquina-
de l'équipementPROC8a	ment.	operer sur requipe
do requipementi recesa	Conserver les résidus de vidange dans i	un stockage fermé
	hermétiquement dans l'attente de leur él	
	recyclage ultérieur.	•
	, ,	
Transferts de matière en	Nettoyer les lignes de transfert avant dé	branchement.
vracEtablissement spéciali-	assurer un niveau suffisant de ventilation	
séPROC8b	moins de de 3 à 5. changements d'air pa	
	S'assurer que l'opération est effectuée à	l'extérieur.
Ctookogo do produit on	Auguno gutro moguro and difference at a 44	idontifióo
Stockage de produit en vrac(systèmes fer-	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identillee.
més)PROC2		
Activités de laboratoire-	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée
PROC15	Adodne datie mesare spesingue ira ete	identifice.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est l'unique stru	·	
Liquide, pression de la vapeu		
Miscible à l'eau.	,	
Pratiquement non-toxique po	ur les espèces aquatiques.	
Faible potentiel de bioaccum		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	1
Quantités régionales d'utilisat		3,0E+04
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonn	nes/an):	3,0E+04
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 1,0E+05		1,0E+05
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Rejet continu.		
	Jours d'émission (jours/année): 300	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau douce locale:		10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100		
	nnelles influant sur l'exposition de l'en	
	s des procédés (rejet initial avant appli-	5,00E-03
cation des mesures de gestio		4.005.00
	usées issus des procédés (rejet initial	1,00E-02
avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,00E-04		1,00E-04
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter		
les rejets	miques du mireda des procedes (a la si	ourse, pour eviter

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 01.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.2 24.11.2023 800001033949

En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter le ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter le ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
	es déverse-
In traitement des émissions dans l'air n'est nas nécessaire nour la	
conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres légi-	
slations environnementales. les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet	
direct n'a lieu dans le sol.	
Traitement des eaux usées in situ obligatoire.	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 87,35	5
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	J
Débit accepté de l'installation de traitement des eaux usées indus-	0
trielles (m3/d) Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site	
Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que	
de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements	
Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la po et de l'eau en cas de déversement accidentel.	llution du sol
ot do rodd on odd do ddydrodniont ddolddintol.	
Un plan de prévention en cas de fuite est nécessaire pour prévenir les déverse	ements conti-
nus de petites quantités.	
Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescrip	otions règle-
Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescripmentaires.	otions règle-
·	otions règle-
·	otions règle-
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Ne pas jeter dans les égoûts ni les canalisations d'eaux usées.	otions règle-
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Ne pas jeter dans les égoûts ni les canalisations d'eaux usées.	etions règle- E+06
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Ne pas jeter dans les égoûts ni les canalisations d'eaux usées. Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 1,981	E+06
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Ne pas jeter dans les égoûts ni les canalisations d'eaux usées. Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vui	E+06 e de leur
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Ne pas jeter dans les égoûts ni les canalisations d'eaux usées. Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vu élimination	E+06 e de leur : 5 %.
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Ne pas jeter dans les égoûts ni les canalisations d'eaux usées. Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vu élimination Quantité estimée entrant dans le traitement des déchets inférieure ou égale à	E+06 e de leur : 5 %.
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Ne pas jeter dans les égoûts ni les canalisations d'eaux usées. Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vu élimination Quantité estimée entrant dans le traitement des déchets inférieure ou égale à Type de traitement adéquat pour les déchets : mise en décharge homologuée	E+06 e de leur : 5 %.
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Ne pas jeter dans les égoûts ni les canalisations d'eaux usées. Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vu élimination Quantité estimée entrant dans le traitement des déchets inférieure ou égale à Type de traitement adéquat pour les déchets : mise en décharge homologuée Type de traitement adéquat pour les déchets : incinération. Efficacité d'élimination (%) : 99,98.	E+06 e de leur : 5 %.
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Ne pas jeter dans les égoûts ni les canalisations d'eaux usées. Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vu élimination Quantité estimée entrant dans le traitement des déchets inférieure ou égale à Type de traitement adéquat pour les déchets : mise en décharge homologuée Type de traitement adéquat pour les déchets : incinération.	E+06 e de leur : 5 %.
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Ne pas jeter dans les égoûts ni les canalisations d'eaux usées. Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vu élimination Quantité estimée entrant dans le traitement des déchets inférieure ou égale à Type de traitement adéquat pour les déchets : mise en décharge homologuée Type de traitement adéquat pour les déchets : incinération. Efficacité d'élimination (%) : 99,98.	E+06 e de leur : 5 %.
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Ne pas jeter dans les égoûts ni les canalisations d'eaux usées. Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vu élimination Quantité estimée entrant dans le traitement des déchets inférieure ou égale à Type de traitement adéquat pour les déchets : mise en décharge homologuée Type de traitement adéquat pour les déchets : incinération. Efficacité d'élimination (%) : 99,98. Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la tion locale.	E+06 e de leur : 5 %.
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Ne pas jeter dans les égoûts ni les canalisations d'eaux usées. Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vu élimination Quantité estimée entrant dans le traitement des déchets inférieure ou égale à Type de traitement adéquat pour les déchets : mise en décharge homologuée Type de traitement adéquat pour les déchets : incinération. Efficacité d'élimination (%) : 99,98. Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la tion locale. Traiter comme un déchet dangereux.	E+06 le de leur : 5 %. réglementa-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

8.2 24.11.2023 800001033949 Date d'impression 01.12.2023

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

modèle- ECETOC TRA utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 01.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.2 24.11.2023 800001033949

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000453	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation de produit intermédiaire- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC6a, ESVOC SpERC 6.1a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance comme produit intermédiaire (ne se rapporte pas aux Conditions strictement contrôlées). Comprend les opérations de recyclage/de valorisation, de transfert de matières, de stockage, d'échantillonnage, ainsi que les activités de laboratoire associées, et les opérations de maintenance ou de chargement (y compris dans les navires /barges, wagons/camions, et conteneurs de vrac).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit	Controle de l'exposition du travailleur	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kF	Do à CTD
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kr	aasir.
Concentration de la Subs-	Comprend des parties de la substance de	ans le produit jus-
tance dans le Mé-	qu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
lange/l'Article		
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotic	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de		
la température ambiante (sau		
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		ıvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (agents	Utiliser une protection des yeux adaptée.	
irritants pour les yeux).	Éviter tout contact direct du produit avec	les yeux, notamment
	via des mains contaminées.	
Expositions géné-	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.
rales.Procédé en conti-		
nu(systèmes fer-		
més)PROC1		
Expositions géné-	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.
rales.Procédé en conti-		
nuavec une collection		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 01.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.2 24.11.2023 800001033949

	<u></u>	
d'échantillons(systèmes		
fermés)PROC2		
Utiliser dans des procédés par lots confinésPROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiee.
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
Méthode d'échantillon-	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée
nage(systèmes fer-	Addute adite mesure specifique na éte	identifiee.
més)PROC2		
Nettoyage et maintenance	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'	opérer sur l'équipe-
de l'équipementPROC8a	ment.	
	Conserver les résidus de vidange dans u	un stockage fermé
	hermétiquement dans l'attente de leur él	imination ou pour un
	recyclage ultérieur.	
Transferts de matière en	Nettoyer les lignes de transfert avant dé	
vracEtablissement spéciali-	assurer un niveau suffisant de ventilation	
séPROC8b	moins de de 3 à 5. changements d'air pa	ar heure).
	, OU:	llovstáriour
	S'assurer que l'opération est effectuée à	rexteneur.
Stockage de produit en	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
vrac(systèmes fer-		
més)PROC2		
Activités de laboratoire-	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
PROC15	0-4-1-1-1-1	1
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est l'unique stru		
Liquide, pression de la vapeu	IT 0,5 - 10 KPa a 51P.	
	Miscible à l'eau.	
	Pratiquement non-toxique pour les espèces aquatiques.	
	Faible potentiel de bioaccumulation.	
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées Part du tonnage européen utilisée dans la région: 1		
Part du tonnage européen utilisée dans la région: Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		3,0E+03
Part du tonnage régional utilisée localement:		1
ů ů		3,0E+03
		1,0E+04
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année): 300		300
Facteurs environnementau	x non influencés par la gestion des risc	lues
Facteur de dilution de l'eau d		10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100		
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli- 2,00E-03		
cation des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial 1,00E-02		1,00E-02
avant application des mesures de gestion des risques):		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

8.2 24.11.2023 800001033949 Date d'impression 01.12.2023

Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,00E-03
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la soles rejets	ource) pour éviter
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la	
conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres légi-	
slations environnementales.	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	87,35
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
Débit accepté de l'installation de traitement des eaux usées industrielles (m3/d)	2.000
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	
Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assu	rer que les mesures
de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déverse	
Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour préveni et de l'eau en cas de déversement accidentel.	r la pollution du sol
Un plan de prévention en cas de fuite est nécessaire pour prévenir les onus de petites quantités.	déversements conti-
Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des p mentaires.	rescriptions règle-
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Ne pas jeter dans les égoûts ni les canalisations d'eaux usées.	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	1,98E+06
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination	en vue de leur
Quantité estimée entrant dans le traitement des déchets inférieure ou é	gale à : 2 %.
Type de traitement adéquat pour les déchets : incinération.	
Efficacité d'élimination (%) : 99,98.	
Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conforméme	ent à la réglementa-
tion locale.	
Traiter comme un déchet dangereux.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	
Quantité estimée entrant dans le traitement des déchets inférieure ou é	gale à : 2 %.
Type de traitement adéquat pour les déchets : redistillation.	

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-

cales et/ou nationales.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

8.2 24.11.2023 800001033949 Date d'impression 01.12.2023

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

modèle- ECETOC TRA utilisé.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 01.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.2 24.11.2023 800001033949

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000454	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ESVOC SpERC 2.2.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	préparation emballage et conditionnement de lasubstance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extru- sion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance etdes travaux de laboratoire annexes

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,
Fréquence et durée d'utilisa	ation
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition
On part du principe d'une utili	isation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de
la température ambiante (sau	uf indication contraire).
On admet qu'un bon niveau o	de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (agents	Utiliser une protection des yeux adaptée.
irritants pour les yeux).	Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment
	via des mains contaminées.
Expositions générales.Procéd	dé Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
en continupas d'échantillon-	
nage(systèmes fermés)PRO0	21
Expositions générales.Procéd	· · ·
en continuavec une collection	1
d'échantillons(systèmes fer-	
més)PROC2	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 01.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.2 24.11.2023 800001033949

Expositions générales.Utiliser dans des procédés par lots confinésavec une collection d'échantillonsPROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).	
Procédés par lot à tempéra-	Température d'utilisation : max. jusqu'à 20 °C au-dessus de	
tures élevées(systèmes fer-	la température ambiante.	
més)PROC3	Domaine de fugacité à température d'utilisation :	
	Liquide, pression de vapeurs 0.5 - 10 kPa	
Méthode d'échantillon-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
nage(systèmes fermés)PROC2		
Transferts de matière en vracE-	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas	
tablissement spécialisé-	moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).	
PROC8b	, ou:	
	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.	
Opérations de mélange (systèmes ouverts)PROC5	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
Transfert / déversement à partir	Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert	
de conteneursManuelPROC8a	de matière et aux autres ouvertures.	
de conteneursivianden 1000a	de manere et aux aunes ouvertures.	
Nettoyage et maintenance de	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipe-	
l'équipementPROC8a	ment.	
	Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé	
	hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un	
	recyclage ultérieur.	
Transferts par fûts/ lotsEtablis-	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas	
sement spécialiséPROC8b	moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).	
	, OU:	
	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.	
Remplissage de fûts et de pe-	Remplir les conteneurs/bidons aux points de remplissage	
tits conditionnementsEtablis-	spécialisés équipés d'une ventilation par extraction à la	
sement spécialiséPROC9	source.	
Stockage de produit en	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
vrac(systèmes fermés)PROC2	· ·	
Activités de laboratoirePROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
	· · ·	
Section 2.2 Co	ontrôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est l'unique structu	re	
Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.		
Miscible à l'eau.		
Pratiquement non-toxique pour le	es espèces aquatiques.	
Faible potentiel de bioaccumulati	on.	
Facilement biodégradable.		
·		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 01.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.2 24.11.2023 800001033949

Quantités utilisées Part du tonnage européen utilisée dans la région: 1 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 3,0E+04 Part du tonnage régional utilisée localement: 1 Tonnage anuel du site (tonnes/an): 3,0E+04 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 1,0E+05 Fréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): Jours d'émission (jours/année): 300 Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement 2,50E-02 Part des rejets dans le se aux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): 2,50E-02 Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,00E-04 1,00E-04 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,00E-04 Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'		
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 3,0E+04 Part du tonnage régional utilisée localement: 1 Tonnage annuel du site (tonnes/an): 3,0E+04 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 1,0E+05 Fréquence et durée d'utilisation 300 Rejet continu. 300 Jours d'émission (jours/année): 300 Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques 10 Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement 2,50E-02 Part des rejets dans le sale us usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): 5,00E-02 Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): 5,00E-03 Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,00E-04 1,00E-04 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets 6 Es rejets 6 la source) pour éviter les rejets des estimations issues de procédés conventionnels. 6 Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les r	Quantités utilisées	
Part du tonnage régional utilisée localement: Tonnage annuel du site (tonnes/an): Johnage quotidien maximal du site (kg/jour): Fréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Facteur de se rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,00E-04 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Débit accepté de l'installation de traitement des eaux usées industrielles (m3/d) Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques. Un plan de prévention en cas de fuite est nécessaire pour prévenir les déversements conti-	Part du tonnage européen utilisée dans la région:	1
Tonnage annuel du site (tonnes/an): Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): Tréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution sopérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les oli sisus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les oli sisus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les oli sisus des procédés (rejet initial avant 2,00E-03 avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,00E-04 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) aconformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Débit accepté de l'installation de traitement des eaux usées industrielles (m3/d) Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les re	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	3,0E+04
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): Fréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,00E-03 Avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,00E-04 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Débit accepté de l'installation de traitement des eaux usées industrielles (m3/d) Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques. Un plan de prévention en cas de fuite est nécessaire pour prévenir les déversements conti-	Part du tonnage régional utilisée localement:	1
Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Facteur de dilution sopérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les sol issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant avant application des mesures des periodes (rejet initial avant avant application des mesures des procédés (rejet initial avant avant application des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant avant application des resures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Débit accepté de l'installation de traitement des eaux usées industrielles (m3/d) Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques. Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage po	Tonnage annuel du site (tonnes/an):	3,0E+04
Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Facteur de dilution sopérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les sol issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant avant application des mesures des periodes (rejet initial avant avant application des mesures des procédés (rejet initial avant avant application des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant avant application des resures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Débit accepté de l'installation de traitement des eaux usées industrielles (m3/d) Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques. Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage po		1,0E+05
Jours d'émission (jours/année): Facteur senvironnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,00E-03 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Débit accepté de l'installation de traitement des eaux usées industrielles (m3/d) Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques. Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement accidentel.	Fréquence et durée d'utilisation	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,00E-04 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Débit accepté de l'installation de traitement des eaux usées industrielles (m3/d) Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques. Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement accidentel.	Rejet continu.	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,00E-04 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Débit accepté de l'installation de traitement des eaux usées industrielles (m3/d) Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques. Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement accidentel.	Jours d'émission (jours/année):	300
Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant plication des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,00E-04 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. Is limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 87,35 pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Débit accepté de l'installation de traitement des eaux usées industrielles (m3/d) Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques. Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir les déversements conti-		ues
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,00E-04 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Débit accepté de l'installation de traitement des eaux usées industrielles (m3/d) Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques. Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement accidentel. Un plan de prévention en cas de fuite est nécessaire pour prévenir les déversements conti-	Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,00E-04 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air rel les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air riest pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Débit accepté de l'installation de traitement des eaux usées industrielles (m3/d) Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques. Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement accidentel.	Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,00E-04 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air rel les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air riest pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Débit accepté de l'installation de traitement des eaux usées industrielles (m3/d) Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques. Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement accidentel.	Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	ironnement
cation des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,00E-04 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 87,35 pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Débit accepté de l'installation de traitement des eaux usées industrielles (m3/d) Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques. Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement accidentel. Un plan de prévention en cas de fuite est nécessaire pour prévenir les déversements conti-		
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,00E-04 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Débit accepté de l'installation de traitement des eaux usées industrielles (m3/d) Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques. Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement accidentel. Un plan de prévention en cas de fuite est nécessaire pour prévenir les déversements conti-		
avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,00E-04 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Débit accepté de l'installation de traitement des eaux usées industrielles (m3/d) Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques. Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement accidentel. Un plan de prévention en cas de fuite est nécessaire pour prévenir les déversements conti-		5,00E-03
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 87,35 pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Débit accepté de l'installation de traitement des eaux usées industrielles (m3/d) Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques. Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement accidentel. Un plan de prévention en cas de fuite est nécessaire pour prévenir les déversements conti-		
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 87,35 pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Débit accepté de l'installation de traitement des eaux usées industrielles (m3/d) Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques. Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement accidentel. Un plan de prévention en cas de fuite est nécessaire pour prévenir les déversements conti-	Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,00E-04
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 87,35 pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Débit accepté de l'installation de traitement des eaux usées industrielles (m3/d) Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques. Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement accidentel. Un plan de prévention en cas de fuite est nécessaire pour prévenir les déversements conti-	Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	urce) pour éviter
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 87,35 pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Débit accepté de l'installation de traitement des eaux usées industrielles (m3/d) Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques. Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement accidentel. Un plan de prévention en cas de fuite est nécessaire pour prévenir les déversements conti-	les rejets	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Débit accepté de l'installation de traitement des eaux usées industrielles (m3/d) Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques. Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement accidentel. Un plan de prévention en cas de fuite est nécessaire pour prévenir les déversements conti-	En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
Un traitement des émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Débit accepté de l'installation de traitement des eaux usées industrielles (m3/d) Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques. Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement accidentel. Un plan de prévention en cas de fuite est nécessaire pour prévenir les déversements conti-	des estimations issues de procédés conventionnels.	
Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Débit accepté de l'installation de traitement des eaux usées industrielles (m3/d) Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques. Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement accidentel. Un plan de prévention en cas de fuite est nécessaire pour prévenir les déversements conti-	Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir	niter les déverse-
conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Débit accepté de l'installation de traitement des eaux usées industrielles (m3/d) Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques. Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement accidentel. Un plan de prévention en cas de fuite est nécessaire pour prévenir les déversements conti-		
slations environnementales. les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Débit accepté de l'installation de traitement des eaux usées industrielles (m3/d) Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques. Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement accidentel. Un plan de prévention en cas de fuite est nécessaire pour prévenir les déversements conti-		
les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Débit accepté de l'installation de traitement des eaux usées industrielles (m3/d) Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques. Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement accidentel. Un plan de prévention en cas de fuite est nécessaire pour prévenir les déversements conti-	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
direct n'a lieu dans le sol. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Débit accepté de l'installation de traitement des eaux usées industrielles (m3/d) Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques. Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement accidentel. Un plan de prévention en cas de fuite est nécessaire pour prévenir les déversements conti-		
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Débit accepté de l'installation de traitement des eaux usées industrielles (m3/d) Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques. Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement accidentel. Un plan de prévention en cas de fuite est nécessaire pour prévenir les déversements conti-		
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Débit accepté de l'installation de traitement des eaux usées industrielles (m3/d) Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques. Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement accidentel. Un plan de prévention en cas de fuite est nécessaire pour prévenir les déversements conti-		
Débit accepté de l'installation de traitement des eaux usées industrielles (m3/d) Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques. Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement accidentel. Un plan de prévention en cas de fuite est nécessaire pour prévenir les déversements conti-		87,35
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques. Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement accidentel. Un plan de prévention en cas de fuite est nécessaire pour prévenir les déversements conti-		0.000
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques. Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement accidentel. Un plan de prévention en cas de fuite est nécessaire pour prévenir les déversements conti-		2.000
Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques. Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement accidentel. Un plan de prévention en cas de fuite est nécessaire pour prévenir les déversements conti-	1 /	1'-
de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques. Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement accidentel. Un plan de prévention en cas de fuite est nécessaire pour prévenir les déversements conti-		
et de l'eau en cas de déversement accidentel. Un plan de prévention en cas de fuite est nécessaire pour prévenir les déversements conti-		
Un plan de prévention en cas de fuite est nécessaire pour prévenir les déversements conti-		r la pollution du sol
	et de l'eau en cas de déversement accidentel.	
		déversements conti-
Franchia to de Avenuation desse llegation que est desse le grant de la compact de la c	From Salvantoute Augustian done Herritagnament dans la marche les	-1-4
Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires.		rescriptions regie-
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 1,98E+06		1,98E+06

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

8.2 24.11.2023 800001033949 Date d'impression 01.12.2023

après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Quantité estimée entrant dans le traitement des déchets inférieure ou égale à : 5 %.

Type de traitement adéquat pour les déchets : mise en décharge homologuée.

Type de traitement adéquat pour les déchets : incinération.

Efficacité d'élimination (%): 99,98.

Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.

Traiter comme un déchet dangereux.

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

modèle- ECETOC TRA utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des techno-

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

8.2 24.11.2023 800001033949 Date d'impression 01.12.2023

logies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 01.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.2 24.11.2023 800001033949

30000000455		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Applications en couches- IndustrielProcessus à base de solvant.	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.3a.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris réception matériel, stockage, préparation et remplissage de produits en vrac et semi-vrac, application par pulvérisation, rouleaux, pulvérisation manuelle, trempage, circulation, couches fluides dans lignes de production et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Cont	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquid	de, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Subs-	Com	prend des parties de la substance dans le produit jus-	
tance dans le Mé-		100%., Sauf indication contraire:,	
lange/l'Article			
Fréquence et durée d'utilis	ation		
	diennes	s jusqu'à 8 heures (à moins que	
spécifié autrement).			
Autres conditions opération			
		à une température n'excédant pas 20°C au dessus de	
la température ambiante (sa			
On admet qu'un bon niveau	de base	e d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
			
Scénarios contributeurs		ures de gestion des risques	
Mesures générales (agents i	rri-	Utiliser une protection des yeux adaptée.	
tants pour les yeux).		Eviter tout contact direct du produit avec les yeux, notam-	
		ment via des mains contaminées.	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 01.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.2 24.11.2023 800001033949

d'échantillonsPROC2		
Formation de film - séchage accéléré (50 - 100°C). Etuvage (>100°C). Durcissement par radiations UV / par faisceau d'électrons FEPROC2	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système pour l'es- sentiel fermé équipé d'une ventilation par extraction.	
Opérations de mélange (systèmes fermés)Expositions générales (systèmes fermés)PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Formation de film - séchage à l'airPROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Préparation de matière pour ap- plicationOpérations de mélange (systèmes ouverts)PROC5	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
Pulvérisation (automatique/par robotique)PROC7	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air.	
PulvérisationManuelEtablissement spécialiséPROC7	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Changer la cartouche du filtre du respirateur chaque jour. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures. L'outil ART a été utilisé pour calculer l'exposition	
PulvérisationManuelEtablissement non spécialiséPROC7	Porter un appareil respiratoire avec masque complet conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Changer la cartouche du filtre du respirateur chaque jour. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.	
Transferts de matièreEtablissement non spécialiséPROC8a	Assurer une ventilation par extraction aux points de trans- fert de matière et aux autres ouvertures.	
Transferts de matièreEtablissement spécialiséPROC8b	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). , ou: S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.	
Application au rouleau, à la spatule, par écoulementPROC10	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure).	
Trempage, immersion et coulagePROC13	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
Activités de laboratoirePROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts de matièreTransferts par fûts/ lotsTransfert / déverse- ment à partir de conteneursE- tablissement spécialiséPROC8b	Remplir les conteneurs/bidons aux points de remplissage spécialisés équipés d'une ventilation par extraction à la source.	
	rôle de l'exposition de l'environnement	

La substance est l'unique structure

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 01.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP. Miscible à l'eau. Pratiquement non-toxique pour les espèces aquatiques. Faible potentiel de bioaccumulation. Facilement biodégradable. Quantités utilisées Part du tonnage européen utilisée dans la région: Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): Part du tonnage régional utilisée localement: 1 Connage annuel du site (tonnes/an): 7 Connage annuel du site (tonnes/an): 7 Connage anuel du site (tonnes/an): 8 Conditions of utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): 9 Autres conditions (jours/année): 9 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition des risques Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 10 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les oil issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les oil issus des procédés (rejet initial avant on tes rejets en les sites en les sites en les sites en les en les sites en les sites en les en les en les sites en les en le		
Miscible à l'eau. Pratiquement non-toxique pour les espèces aquatiques. Faible potentiel de bioaccumulation. Facilement biodégradable. Quantités utilisées Part du tonnage européen utilisée dans la région: Part du tonnage européen utilisée localement: 1 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): Part du tonnage régional utilisée localement: 1 1 Tonnage annuel du site (tonnes/année): 3,0E+04 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 5,0E+04 Fréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): 300 Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 10 Facteur de se piets dans la lair issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant polication des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les ol issus des procédés (rejet initial avant polication des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les ol issus des procédés (rejet initial avant polication des mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de > (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le sit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Pratiquement non-toxique pour les espèces aquatiques. Faible potentiel de bioaccumulation. Facilement biodégradable. Quantités utilisées Part du tonnage européen utilisée dans la région: Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): Part du tonnage régional utilisée localement: 1		
Faible potentiel de bioaccumulation. Facilement biodégradable. Quantités utilisées Part du tonnage européen utilisée dans la région: Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): Part du tonnage régional utilisée localement: 1 Tonnage annuel du site (tonnes/an): Tonnage annuel du site (tonnes/an): Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): Fréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de se piets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les ol issus des procédés (rejet initial avant 0 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques au riveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air et les rejets dans le milieu naturel) es conformité REACH mais peut l'être pour la conformité a d'autres législations environnementales. Elimination et mésures et site jour autre leur rejet dans le milieu naturel) Prour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	Pratiquement non-toxique pour les espèces aquatiques.	
Facilement biodégradable. Quantités utilisées Part du tonnage européen utilisée dans la région: 1 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 3,0E+04 Part du tonnage régional utilisée localement: 1 1 7 7 7 7 7 7 7 7		
Part du tonnage européen utilisée dans la région: Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 3,0E+04 Part du tonnage régional utilisée localement: 1 Tonnage annuel du site (tonnes/an): 3,0E+04 Préquence et durée d'utilisation Rejet continu. Sours d'émission (jours/année): 3,0E+04 Fréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): 300 Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les oil ssus des procédés (rejet initial avant polle avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les oil issus des procédés (rejet initial avant 0 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air ret les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité à d'autres législations environnementales. Les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Utiliser un dépoussièreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées procédés mesures de sestion d'epuration dans le respect des pr	·	
Part du tonnage européen utilisée dans la région: Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 3,0E+04 Part du tonnage régional utilisée localement: 1 Tonnage annuel du site (tonnes/an): 3,0E+04 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 5,0E+04 Fréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): 300 Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: 100 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les ol issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les ol issus des procédés (rejet initial avant 0 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité à d'autres législations environnementales. les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Utiliser un dépoussièreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Praiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le millieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau délim		
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): Part du tonnage régional utilisée localement: 1		1
Part du tonnage régional utilisée localement: Tonnage annuel du site (tonnes/an): Jonnage quotidien maximal du site (kg/jour): Fréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les oal issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les oal issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les oal issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les ol issus des procédés (rejet initial avant pour éviter les rejets dans les ol issus des procédés (rejet initial avant o Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En ralsons de pratiques qui différent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. Els limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Utiliser un dépoussièreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'áérosols dans l'air. Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le ni		•
Tonnage annuel du site (tonnes/an): Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): Tréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Facteur de se pets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant pplication des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. Les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Utiliser un dépoussiéreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescripti	u i ,	· · ·
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): Fréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): Facteur de vintinatux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les oil issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les oil issus des procédés (rejet initial avant) Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air relest pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Utiliser un dépoussièreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de %): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'é		ļ ·
Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): 300 Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques 10 Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): 9,80E-01 Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets		1
Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le so l issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant of les rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant of les rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant of les rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant of les rejets des rejets des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant of les rejets dans le sol issus des procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air r'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. Les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Utiliser un dépoussiéreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 87,35 pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de yiers rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Condition		0,02 10 1
Jours d'émission (jours/année): Facteur de viironnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: 100 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Utiliser un dépoussiéreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Elimination estimée de la substance des eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	•	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. Les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Utiliser un dépoussiéreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur les ite pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Elimination estimée de la substance des eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	•	300
Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant of the rejets dans les sol issus des procédés (rejet initial avant of the rejets des rejets dans les sol issus des procédés (rejet initial avant of the rejets des rejets rejets des rejets rejets des rejets		
Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. Les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Utiliser un dépoussiéreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur sit		
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Utiliser un dépoussiéreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Utiliser un dépoussiéreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		
cation des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. Les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Utiliser un dépoussièreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Utiliser un dépoussiéreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		0,002 01
avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. Les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Utiliser un dépoussiéreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 87,35 pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		2,00E-02
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. Les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Utiliser un dépoussiéreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		,
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Utiliser un dépoussiéreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		0
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Utiliser un dépoussiéreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		ource) pour éviter
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Utiliser un dépoussiéreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		, .
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Utiliser un dépoussiéreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Utiliser un dépoussiéreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		
Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Utiliser un dépoussiéreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		miter les déverse-
conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres législations environnementales. les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Utiliser un dépoussiéreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		1
slations environnementales. les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Utiliser un dépoussiéreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		
les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet direct n'a lieu dans le sol. Utiliser un dépoussiéreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	· · ·	
Utiliser un dépoussiéreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		
Utiliser un dépoussiéreur par voie humide ou un système de filtration sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		
sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air. Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station)		
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		07.05
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		87,35
usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station)		0
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		0
Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station)		lo cito
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station) 87,35		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station) 87,35	· ·	rescriptions regie-
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	mentalies.	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	Conditions et mesures relatives aux stations d'énuration municipa	les
d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station 87,35		
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station 87,35		0.,000
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		87.35
		,

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

8.2 24.11.2023 800001033949 Date d'impression 01.12.2023

Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	9,88E+05
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.

Traiter comme un déchet dangereux.

N'éliminez les eaux usées des dépoussiéreurs par voie humide qu'avec une société d'élimination des déchets.

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Non applicable.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

modèle- ECETOC TRA utilisé.

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

8.2 24.11.2023 800001033949 Date d'impression 01.12.2023

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 01.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.2 24.11.2023 800001033949

30000000456	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches- IndustrielProcess à base d'eau.
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.3a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris réception matériel, stockage, préparation et remplissage de produits en vrac et semi-vrac, application par pulvérisation, rouleaux, pulvérisation manuelle, trempage, circulation, couches fluides dans lignes de production et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquid	de, pression de la vapeur 0,5 - 10 kF	Pa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couv	re des concentrations pouvant aller	iusqu'à, 15 %
Fréquence et durée d'utilis	ation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).			
	Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de			
la température ambiante (sauf indication contraire).			
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.			vre.
Scénarios contributeurs	Mesu	res de gestion des risques	
Mesures générales (agents i	rri-	Utiliser une protection des yeux ad	aptée.
tants pour les yeux).		Éviter tout contact direct du produit ment via des mains contaminées.	avec les yeux, notam-
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1		Aucune autre mesure spécifique n'	a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillonsPROC2		Aucune autre mesure spécifique n'	a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 01.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Formation de film - séchage accéléré (50 - 100°C). Etuvage (>100°C). Durcissement par radiations UV / par faisceau d'électrons FEPROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Opérations de mélange (systèmes fermés)Expositions générales (systèmes fermés)PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Formation de film - séchage à l'airPROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Préparation de matière pour applicationOpérations de mélange (systèmes ouverts)PROC5	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Pulvérisation (automatique/par robotique)PROC7	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.	
PulvérisationManuelEtablissement spécialiséPROC7	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.	
PulvérisationManuelEtablissement non spécialiséPROC7	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Changer la cartouche du filtre du respirateur chaque jour. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.	
Transferts de matièreEtablisse- ment non spécialiséPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts de matièreEtablisse- ment spécialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Application au rouleau, à la spatule, par écoulementPROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Trempage, immersion et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Activités de laboratoirePROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts de matièreTransferts par fûts/ lotsTransfert / déverse- ment à partir de conteneursE- tablissement spécialiséPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Section 2.2 Cont	rôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est l'unique structure		
Liquide, pression de la vapeur 0,5 -	10 kPa à STP.	
Miscible à l'eau.		
Pratiquement non-toxique pour les e	espèces aquatiques	
Failquement non-toxique pour les c		
i aible potentiel de bioaccumulation		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 01.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Facilement biodégradable.	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	3,0E+03
Part du tonnage régional utilisée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	3,0E+03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	1,0E+04
Fréquence et durée d'utilisation	,
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	9,80E-01
cation des mesures de gestion des risques):	0,002 01
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	2,00E-02
avant application des mesures de gestion des risques):	_,00_ 0_
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	
les rejets	, p
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir	niter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la	
conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres légi-	
slations environnementales.	
les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet	
direct n'a lieu dans le sol.	
Utiliser un dépoussiéreur par voie humide ou un système de filtration	
sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air.	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	87,35
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux	0
usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	
Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des p	rescriptions règle-
mentaires.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	87,35
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	87,35
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	0.005.05
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	9,88E+05
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	0.000
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

8.2 24.11.2023 800001033949 Date d'impression 01.12.2023

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.

Traiter comme un déchet dangereux.

N'éliminez les eaux usées des dépoussiéreurs par voie humide qu'avec une société d'élimination des déchets.

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Non applicable.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

modèle- ECETOC TRA utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 01.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.2 24.11.2023 800001033949

20000000457	
30000000457	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches- Activités professionnelles Processus
	à base de solvant.
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22
•	Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3,
	PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11,
	PROC13, PROC15, PROC19
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a,
	ERC8d, ESVOC SpERC 8.3b.v1
Procédés et activités	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures,
couverts par le scénario	encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant
Couverte par le coordine	l'application (y compris la réception de matériel, le stockage,
	la préparation et le remplissage de produits en vrac et semi
	vrac, l'enduction par pulvérisation, rouleaux, brosses et pul-
	vérisation manuelle oudes processus similaires et la forma-
	tion de revêtement) et nettoyage de l'équipement, mainte-
	nance et travaux de laboratoire annexes.
	Hance of travaux de laboratoire affilexes.
1	1

SECTION 2		IONS OPERATIONNELLES D'U' ES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle	e de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, ¡	pression de la vapeur 0,5 - 10 kP	a à STP.
Concentration de la Subs-	Comprer	nd des parties de la substance da	ns le produit jus-
tance dans le Mé- lange/l'Article	qu'à 100	%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Couvre les expositions quotic	liennes jus	squ'à 8 heures (à moins que	
spécifié autrement).			
Autres conditions opération			
		ne température n'excédant pas 20	0°C au dessus de
la température ambiante (sau			
On admet qu'un bon niveau o	le base d'h	nygiène au travail est mis-en-oeu	vre.
Scénarios contributeurs	Mesures	de gestion des risques	
Mesures générales (agents ir	ritants	Utiliser une protection des yeux	adaptée.
pour les yeux).		Éviter tout contact direct du pro-	duit avec les yeux, no-
t		tamment via des mains contami	inées.
Expositions générales (systèr	nes	Aucune autre mesure spécifique	e n'a été identifiée.
fermés)PROC1		· · ·	
Remplissage/préparation de l'équi-		Aucune autre mesure spécifique	e n'a été identifiée.
pement à partir des fûts ou de	es con-		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 01.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

tara a uma DDOOO	T
teneurs.PROC2	Auguno gutro moguro en falligua ela (4) identifió
Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des systèmes confinésPROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Préparation de matière pour applicationPROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Formation de film - séchage à l'ai- rExtérieurPROC4	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
Formation de film - séchage à l'airIn- térieurPROC4	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Préparation de matière pour applicationIntérieurPROC5	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Préparation de matière pour applica- tionExtérieurPROC5	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Changer la cartouche du filtre du respirateur chaque jour.
Transferts de matièreTransferts par fûts/ lotsEtablissement non spécialiséPROC8a	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Transferts de matièreEtablissement spécialiséTransferts par fûts/ lotsPROC8b	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Application au rouleau, à la spatule, par écoulementIntérieurPROC10	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Application au rouleau, à la spatule, par écoulementExtérieurPROC10	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Changer la cartouche du filtre du respirateur chaque jour.
PulvérisationManuelIntérieurPROC11	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Changer la cartouche du filtre du respirateur chaque jour. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau.
PulvérisationManuelExtérieurPROC11	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Porter un appareil respiratoire avec masque complet conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Changer la cartouche du filtre du respirateur chaque jour. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 01.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

		Porter une combinaison adap de la peau.	tée pour éviter l'expositior
Trempage, immersion et coulageIntérieurPROC13		Assurer une ventilation par ex d'émission.	traction aux points
Trempage, immersion et coul rieurPROC13	ageExté-	S'assurer que l'opération est de Porter un appareil respiratoire filtre de Type A ou mieux. Changer la cartouche du filtre jour.	e conforme à EN140 avec
Activités de laboratoirePROC	15	Aucune autre mesure spécific	que n'a été identifiée.
Application à la main - peintui doigt, pastels, adhésifsIntérie PROC19		Limiter la teneur de la substar Porter un appareil respiratoire filtre de Type A ou mieux. Changer la cartouche du filtre jour. Porter des gants adaptés répe Eviter d'effectuer l'opération p	e conforme à EN140 avec e du respirateur chaque ondant à la norme EN374.
Section 2.2	Contrôle	de l'exposition de l'environn	nement
La substance est l'unique stru		•	
Liquide, pression de la vapeu		kPa à STP.	
Miscible à l'eau.	,		
Pratiquement non-toxique por	ur les espè	èces aquatiques.	
Faible potentiel de bioaccumu		•	
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées			1
Part du tonnage européen uti	lisée dans	la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonne	s/année):	3,0E+03
Part du tonnage régional utilis	sée localer	ment:	0,0005
Tonnage annuel du site (tonnes/an):			1,5
Tonnage quotidien maximal d		′jour):	4,11
Fréquence et durée d'utilisa	ition		
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/année			365
		uencés par la gestion des rise	•
Facteur de dilution de l'eau douce locale:		10	
Facteur de dilution de l'eau de			100
•	nelles in	fluant sur l'exposition de l'en	vironnement
Large application.		ádás (maist initial accept and P	0.05.04
Part des rejets dans l'air issus			9,8E-01
Cation des mesures de gestio			1.05.02
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		1,0E-02	
avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant		1,0E-02	
		u niveau des procédés (à la s	
Conditions of Incomes feel	ınqu c ə al	u iliveau ues proceues (a la s	ource, pour eviter

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 01.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	<u> </u>
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou l	imiter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la	
conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres légi-	
slations environnementales.	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	87,35
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux	0
usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depui	
Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'ass de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de dévers	
Un plan de prévention en cas de fuite est nécessaire pour prévenir les nus de petites quantités.	déversements conti-
Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des mentaires.	prescriptions règle-
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municip	ales
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	87,35
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	87,35
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,1E+03
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2.000
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchet élimination	s en vue de leur
Quantité estimée entrant dans le traitement des déchets inférieure ou	égale à : 10 %.
Type de traitement adéquat pour les déchets : mise en décharge homo	ologuée.
Type de traitement adéquat pour les déchets : incinération.	
Efficacité d'élimination (%) : 99,98.	
Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformém tion locale.	ent à la réglementa-
Traiter comme un déchet dangereux.	
N'éliminez les eaux usées des dépoussiéreurs par voie humide qu'ave nation des déchets.	c une société d'élimi-
	4-
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déch	nets

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

8.2 24.11.2023 800001033949 Date d'impression 01.12.2023

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

modèle- ECETOC TRA utilisé.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

8.2 24.11.2023 800001033949 Date d'impression 01.12.2023

300000000458	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches- Activités professionnelles Process à base d'eau.
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.3b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris la réception de matériel, le stockage, la préparation et le remplissage de produits en vrac et semi vrac, l'enduction par pulvérisation, rouleaux, brosses et pulvérisation manuelle oudes processus similaires et la formation de revêtement) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

SECTION 2		IONS OPERATIONNELLES D'U ES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle	de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, p	oression de la vapeur 0,5 - 10 kF	Pa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.,		
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Couvre les expositions quotid spécifié autrement).	liennes jus	qu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération			
On part du principe d'une utili	sation à u	ne température n'excédant pas 2	20°C au dessus de
la température ambiante (sau	ıf indicatior	n contraire).	
On admet qu'un bon niveau c	le base d'h	nygiène au travail est mis-en-oeu	ıvre.
Scénarios contributeurs	Mesures	de gestion des risques	
pour les yeux). Éviter tout contact of		Utiliser une protection des yeux Éviter tout contact direct du pro tamment via des mains contam	oduit avec les yeux, no-
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1		Aucune autre mesure spécifiqu	ue n'a été identifiée.
Remplissage/préparation de l'équi- pement à partir des fûts ou des con-		Aucune autre mesure spécifiqu	ue n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 01.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

teneurs.PROC2		
Expositions générales (systè	mes	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
fermés)Utiliser dans des systèmes		Tracario addio mosare opeomique tra ete identimos.
confinésPROC2		
Préparation de matière pour a	applica-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tionPROC3		
Formation de film - séchage à	à l'ai-	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
rExtérieurPROC4	à l'airla	Auguno gutro moguro en égifique plo été identifiée
Formation de film - séchage à térieurPROC4	a i all III-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Préparation de matière pour a	applica-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tionIntérieurPROC5	~PP0	The same massive opening at the same same same same same same same sam
Préparation de matière pour	applica-	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
tionExtérieurPROC5		
Transferts de matièreTransfe		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
fûts/ lotsEtablissement non s	oéciali-	
séPROC8a Transferts de matièreEtabliss	ement	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
spécialiséTransferts par fûts/		Addute adde mesure specifique na été identifiée.
lotsPROC8b		
Application au rouleau, à la s	patule,	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
par écoulementIntérieurPRO		
Application au rouleau, à la s		S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
par écoulementExtérieurPRC		Effectives described and in a satisfactory of the same and in a satisfactory of the same and in the same and i
PulvérisationManuelIntérieurl	PROC11	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air.
		avec extraction dail.
PulvérisationManuelExtérieu	PROC11	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
		Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec
		filtre de Type A ou mieux.
		Changer la cartouche du filtre du respirateur chaque
		jour.
Trempage, immersion et coul	agelnté-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
rieurPROC13	agonito	Tradatio datio modalo oposingao ira dio idonando.
Trempage, immersion et coul	ageExté-	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
rieurPROC13		
Activités de laboratoirePROC	15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application > 1		Solden Inc. and defendance of the second sec
Application à la main - peintures au doigt, pastels, adhésifsIntérieur-		éviter les activités avec une exposition de plus de 4
PROC19	ui-	heures.
Application à la main - peintu	res au	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
doigt, pastels, adhésifsExtérie		Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.
PROC19		
Section 2.2	Contrôle	e de l'exposition de l'environnement

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement		nement
La substance est l'unique structure		
Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.		
Miscible à l'eau.		
Pratiquement non-toxique pour les espèces aquatiques.		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 01.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Faible potentiel de bioaccumulation.	
Facilement biodégradable.	
Quantités utilisées	l
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	3,0E+02
Part du tonnage régional utilisée localement:	0,005
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	0,15
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	0,41
Fréquence et durée d'utilisation	0,41
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	III
Large application.	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	9,8E-01
cation des mesures de gestion des risques):	3,02 01
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-02
avant application des mesures de gestion des risques):	1,02 02
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1.0E-02
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	1 1 -
les rejets	dice, pour eviter
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Aucune mesure spécifique requise.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	-
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	87,4
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	- ,
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux	0
usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assu	
de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déverse	
Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour préveni	ir la pollution du sol
et de l'eau en cas de déversement accidentel.	
Un plan de prévention en cas de fuite est nécessaire pour prévenir les d	déversements conti-
nus de petites quantités.	
Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des p	rescriptions règle-
mentaires.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	87,4
d'épuration des eaux usées publique (%)	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

8.2 24.11.2023 800001033949 Date d'impression 01.12.2023

Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	87,4
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	331
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2.000

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Quantité estimée entrant dans le traitement des déchets inférieure ou égale à : 10 %.

Type de traitement adéquat pour les déchets : mise en décharge homologuée.

Type de traitement adéquat pour les déchets : incinération.

Efficacité d'élimination (%): 99,98.

Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.

Traiter comme un déchet dangereux.

N'éliminez les eaux usées des dépoussiéreurs par voie humide qu'avec une société d'élimination des déchets.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Non applicable.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

modèle- ECETOC TRA utilisé.

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

8.2 24.11.2023 800001033949 Date d'impression 01.12.2023

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 01.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.2 24.11.2023 800001033949

30000001046		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Utilisation dans les revêtements - consommateur Process à base d'eau.	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC9a, PC9c Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.3c.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris transfert et préparation, enduction au pinceau, vaporisation manuelle et autres procédés) et nettoyage de l'équipement.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 Pa à température et pression normales		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Voir ci-dessous les conditions d'exploitation spécifiques.		
Quantités utilisées			
Voir ci-dessous les condition	ns d'exploitation spécifiques.		
Fréquence et durée d'utilis			
Voir ci-dessous les condition	ns d'exploitation spécifiques.		
Autres conditions opération	onnelles affectant l'exposition		
Voir ci-dessous les condition	is d'exploitation spécifiques.		
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Revêtements et peintures, solvants, diluants Peinture murale hydrique au latex	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,5 %		
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an		
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation		
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428		
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.760 g		
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3		
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 01.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	jusqu'à 2,20 heures/événement
	éviter toute utilisation lors d'une concentration du produit de
	plus de 1,5 %
	par application, éviter les quantités utilisées de produits supé-
	rieures à 2.760 g
	éviter toute utilisation dans des espaces avecles portes fer-
	mées.
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
Peintures au doigt Pein-	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
tures au doigt	Godvie des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti- lisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 100 g
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 254
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,2
	heures/événement
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 0,5
	g
	éviter toute utilisation lors d'une concentration du produit de
	plus de 10 %
	par application, éviter les quantités utilisées de produits supé-
	rieures à 100 g
	Par application, éviter les durées d'utilisation supérieures à
	2,2 heures/événement
	éviter toute utilisation dans des espaces avecles portes fer-
	mées.
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
	À chaque utilisation, évitez d'ingérer des quantités supé-
	rieures à 0,5 g
	neures a 0,5 g

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'	'environnement		
La substance est l'unique structure				
Miscible à l'eau.				
Pratiquement non-toxique por	ur les espèces aquatiques.			
Facilement biodégradable.				
Faible potentiel de bioaccumu	ulation.			
Quantités utilisées				
Part du tonnage européen uti	0,1			
Quantités régionales d'utilisat	3,0E+02			
Part du tonnage régional utilis	5,0E-04			
Tonnage annuel du site (tonn	1,65			
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 4,1E-01				
Fréquence et durée d'utilisation				
Rejet continu.				
Jours d'émission (jours/année	e):	365		

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

8.2 24.11.2023 800001033949 Date d'impression 01.12.2023

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues		
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10		
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100		
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement		
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	0,985		
cation des mesures de gestion des risques):			
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	0,01		
avant application des mesures de gestion des risques):			
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	0,005		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les		
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	78,4		
d'épuration des eaux usées publique (%)			
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	78,4		
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station			
d'épuration publique) (%) :			
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	331		
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):			
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000		
(m3/jour):			
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur		
élimination			
Quantité estimée entrant dans le traitement des déchets inférieure ou é	gale à : 10 %.		
Eliminer les conteneurs vides et les déchets de manière sûre.			
Eliminer les déchets conformément à la législation environnementale.			
<u> </u>			
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets		

SE	CTI	ON:	3		ESTIMATION DE L'EXPOSITION
			-	 	

Section 3.1 - Santé

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé le modèle Consexpo, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement	
modèle- ECETOC TRA utilisé.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION		
Section 4.1 - Santé			
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans			

Les expositions predites ne sont pas prevues exceder les valeurs de la dose derivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

8.2 24.11.2023 800001033949 Date d'impression 01.12.2023

utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 01.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

8.2 24.11.2023 800001033949

30000001047		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Applications en couches - consommateur Processus à base de solvant.	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC9a, PC9c, PC18 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.3c.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris transfert et préparation, enduction au pinceau,vaporisation manuelle et autres procédés) et nettoyage de l'équipement.	

	toyage de requipement.			
SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES			
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur			
Caractéristique du produit				
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 Pa à température et pression normales			
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Voir ci-dessous les conditions d'exploitation spécifiques.			
Quantités utilisées				
Voir ci-dessous les conditions	s d'exploitation spécifiques.			
Fréquence et durée d'utilisa	ation			
Voir ci-dessous les conditions				
	nnelles affectant l'exposition			
ment).	e font à température ambiante (à moins qui isation implique une ventilation typique.	e spécifié autre-		
Catégories de produits	Catégories de produits CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES			
Revêtements et peintures, solvants, diluants Vernis à base d'eau riche en solvant avec une teneur élevée en pitoisuus particules solides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %			
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an			
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 750 g			
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428			

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 01.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	Course liutilization dans una nièce diun valume de 20m2
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,2 heures/événement
	éviter toute utilisation lors d'une concentration du produit de plus de 10 %
	par application, éviter les quantités utilisées de produits supérieures à 750 g
	éviter toute utilisation dans des espaces avecles portes fer- mées.
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
Revêtements et peintures, solvants, diluants Bombe aérosol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 jours/an
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 215 g
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,3 heures/événement
	éviter toute utilisation lors d'une concentration du produit de plus de 50 %
	, ou:
	par application, éviter les quantités utilisées de produits supérieures à 215 g
	Éviter que la surface de contact avec la peau excède 254 cm2
	Éviter d'utiliser dans une pièce plus petite qu'un garage - volume de la pièce au moins égal à 35 m3
	Par application, éviter les durées d'utilisation supérieures à 0,3 heures/événement
Peintures au doigt Peintures au doigt	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
J	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 100 g
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254 cm2
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,2 heures/événement
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 0,5
	éviter toute utilisation lors d'une concentration du produit de plus de 10 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 01.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	par application, ávitar las quantitás utilisáes de produite auná
	par application, éviter les quantités utilisées de produits supérieures à 100 g
	Par application, éviter les durées d'utilisation supérieures à 2,2 heures/événement
	À chaque utilisation, évitez d'ingérer des quantités supérieures à 0,5 g
Encres et toners Encres et toner	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 40 g
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 71
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,2 heures/événement
	éviter toute utilisation lors d'une concentration du produit de plus de 10 %
	par application, éviter les quantités utilisées de produits supérieures à 40 g
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 71 cm2
	Par application, éviter les durées d'utilisation supérieures à 2,2 heures/événement

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement				
La substance est l'unique stru				
Miscible à l'eau.				
Pratiquement non-toxique por	ur les espèces aquatiques.			
Facilement biodégradable.				
Faible potentiel de bioaccumu	ulation.			
Quantités utilisées				
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1		
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	3,0E+03		
Part du tonnage régional utilis	Part du tonnage régional utilisée localement:			
Tonnage annuel du site (tonn	1,5			
Tonnage quotidien maximal d	16,44			
Fréquence et durée d'utilisa	ation			
Rejet continu.				
Jours d'émission (jours/année	365			
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques				
Facteur de dilution de l'eau de	10			
Facteur de dilution de l'eau de	100			
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement				
Part des rejets dans l'air issus	9,8E-01			
cation des mesures de gestion des risques):				
Part des rejets dans les eaux	1,0E-02			

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

8.2 24.11.2023 800001033949 Date d'impression 01.12.2023

avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-02
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Une station d'épuration domestique n'est pas nécessaire.	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	87,35
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	87,35
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,1E+03
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Quantité estimée entrant dans le traitement des déchets inférieure ou égale à : 10 %.

Eliminer les conteneurs vides et les déchets de manière sûre.

Eliminer les déchets conformément à la législation environnementale.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Non applicable.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé le modèle Consexpo, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement

modèle- ECETOC TRA utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

8.2 24.11.2023 800001033949 Date d'impression 01.12.2023

déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.